



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2009
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Burundi

6 février 2009

Conclusions du deuxième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

La Commission de consolidation de la paix,

1. *Accueille avec satisfaction* le deuxième rapport semestriel sur le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi¹ et remercie le Gouvernement burundais, les représentants de la société civile, les associations féminines, le secteur privé, les partis politiques, les groupes religieux, l'institution des Bashingantahe et les partenaires internationaux, qui ont participé, avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), à la préparation du présent rapport;

2. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique, notamment les avancées considérables dans le processus de paix entre le Gouvernement burundais et les Forces nationales de libération (FNL); la reprise de l'activité parlementaire; l'action menée pour améliorer la gouvernance politique et économique; la réforme de la justice; la professionnalisation des forces de sécurité et l'adoption d'un document d'orientation sur le régime foncier national et d'un Code foncier;

3. *Se félicite également* de la poursuite de l'assistance financière des partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que de l'appui politique au processus de paix apporté notamment par l'Initiative régionale pour le processus de paix au Burundi et la Facilitation sud-africaine et note avec satisfaction que le Burundi a rempli les conditions pour bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui donne lieu à un allègement considérable de la dette;

4. *Demande* au Bureau d'appui à la consolidation de la paix de présenter aux prochaines réunions d'examen semestriel une évaluation stratégique des effets de l'action de la Commission de consolidation de la paix au Burundi et, à cet égard,

¹ PBC/3/BDI/2.



appelle tous les membres de la Formation Burundi de la Commission à faire rapport au Bureau d'appui de sa réponse à ses conclusions et recommandations;

5. *Réaffirme* la pertinence des domaines prioritaires identifiés dans le Cadre stratégique et appelle le Gouvernement, les partenaires internationaux et les autres acteurs concernés à donner suite à leurs engagements, et, à cet égard, formule les recommandations ci-après :

A. Le Gouvernement burundais :

1. Élections et environnement politique

a) Veiller à mettre en place un climat propice à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010, notamment à travers un processus participatif de création du cadre électoral et d'une Commission nationale électorale indépendante crédible, la promotion d'un dialogue constructif et de l'espace politique et la promotion et le respect des droits civils et politiques;

2. Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

b) Prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la corruption et poursuivre en justice les responsables, et notamment mener à bonne fin des affaires telles que celle de la compagnie pétrolière Interpetrol et celle de la vente de l'avion présidentiel Falcon 50, et renforcer les capacités d'administration et de renforcement des services publics et des services locaux;

3. Application de l'Accord général de cessez-le-feu

c) Veiller, conjointement avec les FNL, à l'application en temps voulu des points en suspens des accords de Bujumbura en date du 4 décembre 2008 et du 17 janvier 2009, notamment la libération immédiate des enfants associés aux FNL, la libération des prisonniers, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants des FNL, l'enregistrement des FNL comme parti politique, l'intégration des FNL dans les institutions nationales et celle de ses combattants dans l'armée et la police;

4. Réforme du secteur de la sécurité

d) Élaborer un plan national intégré de réforme du secteur de la sécurité, y compris un cadre et des modalités convenus pour ramener les effectifs au niveau voulu, veiller à la professionnalisation de l'armée, de la police et des services de renseignement nationaux et faire en sorte que les services de police, de la défense et du renseignement rendent des comptes;

5. Droits de l'homme et état de droit

e) Redoubler d'efforts pour faire davantage respecter les droits de l'homme et les protéger et pour faire respecter l'état de droit, notamment au moyen de mesures permettant d'améliorer le fonctionnement et l'indépendance de la justice; créer la Commission nationale indépendante des droits de l'homme conformément aux normes internationales et aux Principes de Paris; prendre des mesures décisives contre les auteurs de violences, notamment à l'égard des femmes, des enfants et des « albinos »; s'efforcer de mettre un terme à l'impunité et mener rapidement à bonne

fin les affaires de justice en cours, notamment celles qui concernent les massacres de Gatumba et les meurtres commis à Kinama;

6. Justice transitionnelle

f) Faire avancer le processus de consultation nationale sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et créer un climat propice à ces consultations de manière à pouvoir mettre en place sans retard la Commission Vérité et réconciliation;

7. Relèvement socioéconomique

g) Mettre la dernière main, en concertation avec les partenaires internationaux, à la stratégie pour la réintégration socioéconomique durable des anciens combattants FNL, des soldats démobilisés, des ex-combattants, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables touchés par le conflit, et commencer à l'appliquer;

8. Régime foncier

h) Appliquer le document d'orientation sur le régime foncier national et mettre en place des mécanismes pour coordonner le règlement des différends fonciers;

9. Place réservée aux femmes et réintégration des réfugiés et des groupes vulnérables

i) Poursuivre les efforts visant, comme convenu, à atteindre au moins 30 % de représentation féminine dans les services publics et continuer à favoriser l'exécution du programme des villages ruraux intégrés qui apporte des solutions durables aux problèmes des personnes sans terres et des groupes vulnérables qui retournent chez eux, notamment les femmes;

10. Assistance internationale

j) Activer le Groupe de coordination des partenaires afin de maintenir un dialogue régulier et constructif avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux sur les priorités touchant le Cadre stratégique et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et d'informer la Commission de consolidation de la paix de la manière dont elle peut apporter un appui efficace aux efforts de consolidation de la paix au Burundi;

B. Les partenaires internationaux :

11. Processus politique

k) Continuer de surveiller et de soutenir l'application de l'Accord général de cessez-le-feu et le suivi de l'application de l'Accord de Bujumbura, notamment à travers l'Initiative régionale, la Facilitation sud-africaine, l'Union africaine, le BINUB et les autres membres de la Direction politique;

12. Désarmement, démobilisation et réintégration

l) Apporter l'appui financier et technique nécessaire pour que le Gouvernement et le FNL puissent achever l'application de l'Accord général de cessez-le-feu, comme il a été convenu dans les conclusions de la Commission de consolidation de la paix en date du 12 décembre 2008², notamment l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des combattants des FNL;

13. Dialogue politique

m) Encourager et soutenir le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour créer un forum permanent de dialogue politique entre les partis politiques et la société civile, y compris les femmes et les groupes religieux;

14. Mobilisation des ressources

n) Continuer d'appuyer les actions prioritaires du Gouvernement telles qu'elles ont été définies dans le Programme d'action prioritaire afin d'assurer les services publics essentiels et de répondre aux besoins économiques du pays;

15. Efficacité de l'aide

o) Prendre des mesures efficaces permettant de renforcer la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide conformément aux Principes de Paris et aux engagements figurant dans le Programme d'action d'Accra³;

16. Assistance internationale

p) Participer activement au Groupe de coordination des partenaires afin de maintenir un dialogue régulier et constructif avec le Gouvernement et les acteurs nationaux sur les priorités touchant le Cadre stratégique et le DSRP et d'informer la Commission de consolidation de la paix de la manière dont elle peut apporter un appui efficace aux efforts de consolidation de la paix au Burundi;

6. *Décide* qu'au cours de la prochaine période d'examen semestriel, la Commission de la consolidation de la paix entreprendra notamment les actions ci-après :

a) Promouvoir et surveiller la mise en œuvre des conclusions du deuxième examen semestriel;

b) Continuer de promouvoir l'appui aux activités liées au Cadre stratégique de consolidation de la paix au Burundi, notamment en aidant à élargir la base des donateurs et à obtenir le soutien de partenaires non traditionnels;

c) Continuer d'appuyer le processus de paix à travers l'Initiative régionale pour le processus de paix au Burundi, la Facilitation sud-africaine, l'Union africaine, le BINUB et les autres membres de la Direction politique, notamment en veillant à la disponibilité des ressources nécessaires pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants des FNL;

² PBC/3/BDI/1.

³ A/63/539, annexe.

d) Donner des conseils, soutenir et suivre l'action menée au niveau national pour créer un climat propice à la tenue, en 2010, d'élections démocratiques, libres, régulières et pacifiques, notamment, dans une première étape, en organisant une réunion thématique sur les élections au début de 2009 afin d'identifier les problèmes qui nécessiteront l'appui de la Commission de la consolidation de la paix et des partenaires;

e) Mobiliser un appui à la stratégie de réintégration socioéconomique durable des ex-combattants des FNL, d'autres ex-combattants et des personnes démobilisées, lorsque cette stratégie aura été élaborée et finalisée en consultation avec des partenaires au Burundi;

f) Donner des conseils et des directives concernant les approches stratégiques de la consolidation de la paix, y compris la justice transitionnelle et la reconstruction socioéconomique, en se fondant sur les pratiques optimales et les enseignements tirés dans d'autres pays, et mener des actions de sensibilisation auprès des organisations de la société civile;

g) Encourager les partenaires internationaux à rationaliser et mieux coordonner leur assistance bilatérale et multilatérale conformément au DSRP;

h) Agir auprès du Conseil de sécurité et des organismes concernés du système des Nations Unies pour qu'il soit tenu compte lors de la prochaine période d'examen de l'importance de l'appui qu'apporte le BINUB à l'action du Gouvernement et de la Commission;

i) S'employer avec le Gouvernement burundais à revoir et mettre à jour le Mécanisme de contrôle et de suivi, notamment pour veiller à harmoniser le Cadre stratégique et le DSRP, et à mener l'examen à bonne fin au plus tard en mai 2009.